



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

2 JUIN 1978

PROJET DE DECRET

AFFECTANT DE NOUVEAUX CREDITS
PROVISOIRES A VALOIR SUR LE
BUDGET DES AFFAIRES CULTURELLES
DE LA COMMUNAUTE CULTURELLE FRANÇAISE
ET SUR LE BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE,
REGIME FRANÇAIS, DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1978 (1)

AMENDEMENT

PRESENTE PAR LE **GOVERNEMENT**

(1) Voir Doc. Conseil 33 (1977-1978) - N° 1.

ART. 2

A l'article 2 du projet de décret, la mention :

2. Culture allemande :

Dépenses courantes :

— Crédits non dissociés : 1 250 000 francs
est supprimé.

Justification

Il s'agit d'une erreur matérielle.

L'affectation des crédits de la Culture allemande est réglée par le Conseil de la communauté culturelle allemande.